



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE CHANTECOQ

N°2025/69

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande effectuée par la société CITEOS en date du 12 septembre 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue Chantecoq, en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société CITEOS domiciliée à Viry-Châtillon (91170), 71 Avenue du Président Kennedy concernant une réalisation de tranchée pour l'alimentation de l'éclairage public, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Rue Chantecoq du lundi 29 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025 inclus de 08h30 à 17h00.

Article 2 : Une tolérance pourra être accordée aux riverains.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la société CITEOS.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du lundi 29 septembre 2025 à 08h30 au vendredi 03 octobre 2025 inclus à 17h00.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 22 Septembre 2025

Daniel CORRE

1er Adjoint au Maire délégué aux Travaux
et à la Voirie

